L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres, NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 21 DECEMBRE 1865. Entre les rues Bienville et Conti

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI MATIN, 21 DECEMBRE.

Ventes à l'encan de ce jour.

Pour les détails et l'heure des ventes, voir aux annonces :

Par le shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Un terrain avec bâtisses, situé au faubourg Trémé, rue Dumaine, entre Roman et Prieur.

Par Forstall & Spear, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Des marchandises fraîches et 300 lots de bijouterie.

Par C. E. Forstall, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Des magasins et résidences de valeur dans le Deuxième et le Troisième District, de la succession Cyprien Dupas.

Par R. Gutierrez, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Des terrains dans le Troisième District, de la succession Madeleine D'Aquin.

Par Vincent & Co. à leur magasin d'encan—Marchandises sèches.

Par E. Roger & Co, à leurs salles d'encan — Vente spéciale de chaussures de choix, marchandises sèches, chapeaux et linge fait.

Par le même, sur la Levée, en face de la rue des Creusots—Vin rouge.

Par Hoffman & Marks, au No 38 de la rue de Chartres Habillements, lingerie et articles en caoutchouc.

Par John C. Bloom, à sa salle d'encan—Marchandises sèches, habillements et rubans.

Par D. E. Murphy, aux entrepôts de Sutheslin et Warren, rue Gravier—Tabac à chiquer. — Et au No 67 rue des Magasins : Cigares et savon.

Par le même, au No 67 de la rue des Magasins—Raisins, bouteilles, cols, porte-monnaie, amadou—Sur la Levée, au pied de la rue Grand : Farine.

Par G. de Feriet, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Maisons confortables dans la rue Marais, entre Ste-Anne et Dumaine, et rue Louis, entre Grande-Hommes et Chaucelou.

Par J. P. Boisseau, au No 84 de la rue Gravier — Jambons épaules, vin rouge, &c.

Arrivée de l'Evening Star.

Le steamer *Evening Star*, capitaine Wintpenny, parti de New York le 10, et de la Havane le 17, est arrivé hier matin. On trouvera la liste de ses passagers dans notre partie anglaise.

Arrivée du steamer Missouri

Le steamer *Missouri*, capitaine Sherman, parti de New-York le 10, est arrivé hier. On trouvera la liste de ses passagers dans notre partie anglaise.

Havane et Mexique.

Par l'arrivée du steamer *Evening Star* nous avons reçu des journaux de la Havane jusqu'au 17 courant.

Nous trouvons dans la *Prensa* du 12 le compte rendu d'un banquet donné par le capitaine général gouverneur de l'île en l'honneur du contre-amiral, baron Didelot, de la marine française. L'amiral s'étant trouvé subitement indisposé n'a pu y assister, mais la marine française y était représentée par le lieutenant Tessard, aide de camp de l'amiral, par le capitaine de vaisseau Ribourt, commandant de la frégate *Thémis*, le capitaine de frégate Bastard, commandant de la *Moyère*, le capitaine de frégate Verneuil, chef d'état major de l'escadre, et le lieutenant de vaisseau de Suisset, commandant du *Lutin*. Le consul général de France assistait également à la réunion. Des santés ont été portées aux souverains des deux nations, aux marines française et espagnole et aux officiers et fonctionnaires qui participaient au banquet.

Nouvelles du Mexique.

La *Prensa* du 11 contient des nouvelles de Vera Cruz jusqu'au 6 décembre. On y signale plusieurs petits engagements avec des bandes de maraudeurs, à la suite desquelles les guerrilleros étaient fusillés conformément au décret du 3 octobre.

L'impératrice Charlotte est entrée à Mérida capitale de Yucatan, le 23 novembre au milieu des démonstrations d'affection et de joie de la population. De Sisal à Mérida le voyage de l'impératrice n'a été qu'une suite d'ovations et d'hommages.

Le journal officiel du département de Campêche contient un compte-rendu détaillé des cérémonies qui ont eu lieu pour la réception de l'impératrice qui a été non moins jalouse par des acclamations enthousiastes de la part des populations accourues de toutes parts pour la voir. A Mérida, elle a fait plusieurs dons, entre autres $2,000 pour y établir une école gratuite de jeunes filles, et $3900 pour être réparties entre les pauvres familles qui ont souffert de la guerre de castes. Elle a visité une exposition agricole, industrielle et artistique des produits de Yucatan puis elle est partie le 4 le Mérida pour se rendre à Campêche en passant par Uxmal.

Le 27 novembre les indiens soulevés de Sababa ont battu une force commandée par le lieutenant colonel Rafael Lopez qui était sortie de Valladolid pour aller les attaquer; le lieutenant du génie José Maria Martinez a été tué dans cette rencontre. Le général commandant la 7e division militaire a renvoyé le lieutenant-colonel Lopez devant un conseil de guerre pour y répondre de sa conduite. La veuve du lieutenant Martinez a reçu de l'impératrice une somme de 200 piastres avec la promesse d'une pension.

Le 3 décembre, les indiens ont envahi le village de Senotillo au nombre de six cents, et bien qu'il n'y eut pas de garnison, ils furent repoussés valeureusement par une cinquantaine d'habitants, qui eurent quelques morts et blessés mais firent subir de grandes pertes à l'ennemi. L'impératrice, hautement satisfaite de la belle conduite des habitants de ce village a fait distribuer des secours aux blessés et une somme de $500 aux familles de ceux qui ont succombés.

Le 24 novembre, l'empereur Maximilien qui était venu à Vera Cruz avec le ministre d'Etat, a visité l'Hôpital de Saint André afin de voir s'il est possible d'y établir des salles vastes et bien disposées pour les malades atteints de choléra.

La dernière suivante a été publiée à Vera Cruz :

Préfecture supérieure politique du département de Vera Cruz — Vera Cruz, 3 décembre 1865.—Son Excellence le ministre d'Etat, dans sa circulaire No 66, datée du 29 novembre, me dit ce qui suit :

En considération des nombreuses pétitions qui de toute part parviennent aux autorités au sujet de l'armistice et dans lesquelles les solliciteurs manifestent que, par des causes indépendantes de leur volonté, ils n'ont pu profiter du délai accordé par l'article 14 de la loi du 3 octobre de la présente année : et l'Empereur étant porté par les nobles suggestions de son âme naturellement bienveillante à employer tous les moyens qui peuvent conduire à accélérer la pacification du pays sans effusion de sang, et à ne faire usage des moyens de juste répression que dans les cas d'absolue nécessité, car le gouvernement, comptant sur l'opinion et la force publique, ne veut autant que possible avoir recours à ces moyens que pour préserver l'ordre public, Sa Majesté a tenu à bien expliquer que le délai qu'accorde l'article 14 de la loi du 3 octobre s'étend à quinze jours, qui comptent du jour de la publication de cet ordre, dans chaque capitale de département, et que ce nouvel ordre une fois promulgué, il n'y aura plus de nouvelle prorogation et que les dispositions de la loi précitée recevront leur stricte application.

En vue de quoi le présent ordre devra recevoir la plus grande publicité possible, et les préfectures veilleront à ce que la promulgation en soit effectuée dans les délais prescrits ci-dessus par la loi en question.

Je vous transmets la présente accompagnée d'un nombre suffisant d'exemplaires de cette circulaire pour votre information et pour que vous lui donniez la plus grande publicité possible dans votre juridiction, afin que l'objet que s'est proposé sa majesté l'Empereur soit pleinement accompli

Le préfet politique supérieur, D. BUREAU

Dans un combat qui a eu lieu dans le district de Quetzalero entre une troupe mexicaine commandée par le lieutenant-colonel Rafael Lopez qui était sortie de Valladolid pour aller les attaquer; le lieutenant du génie José Maria Martinez a été tué dans cette rencontre. Le général commandant la 7e division militaire a renvoyé le lieutenant-colonel Lopez devant un conseil de guerre pour y répondre de sa conduite. La veuve du lieutenant Martinez a reçu de l'impératrice une somme de 200 piastres avec la promesse d'une pension.

Le 3 décembre, les indiens ont envahi le village de Senotillo au nombre de six cents, et bien qu'il n'y eut pas de garnison, ils furent repoussés valeureusement par une cinquantaine d'habitants, qui eurent quelques morts et blessés mais firent subir de grandes pertes à l'ennemi. L'impératrice, hautement satisfaite de la belle conduite des habitants de ce village a fait distribuer des secours aux blessés et une somme de $500 aux familles de ceux qui ont succombés.

Le 24 novembre, l'empereur Maximilien qui était venu à Vera Cruz avec le ministre d'Etat, a visité l'Hôpital de Saint André afin de voir s'il est possible d'y établir des salles vastes et bien disposées pour les malades atteints de choléra.

La dernière suivante a été publiée à Vera Cruz :

Préfecture supérieure politique du département de Vera Cruz — Vera Cruz, 3 décembre 1865.—Son Excellence le ministre d'Etat, dans sa circulaire No 66, datée du 29 novembre, me dit ce qui suit :

En considération des nombreuses pétitions qui de toute part parviennent aux autorités au sujet de l'armistice et dans lesquelles les solliciteurs manifestent que, par des causes indépendantes de leur volonté, ils n'ont pu profiter du délai accordé par l'article 14 de la loi du 3 octobre de la présente année : et l'Empereur étant porté par les nobles suggestions de son âme naturellement bienveillante à employer tous les moyens qui peuvent conduire à accélérer la pacification du pays sans effusion de sang, et à ne faire usage des moyens de juste répression que dans les cas d'absolue nécessité, car le gouvernement, comptant sur l'opinion et la force publique, ne veut autant que possible avoir recours à ces moyens que pour préserver l'ordre public, Sa Majesté a tenu à bien expliquer que le délai qu'accorde l'article 14 de la loi du 3 octobre s'étend à quinze jours, qui comptent du jour de la publication de cet ordre, dans chaque capitale de département, et que ce nouvel ordre une fois promulgué, il n'y aura plus de nouvelle prorogation et que les dispositions de la loi précitée recevront leur stricte application.

En vue de quoi le présent ordre devra recevoir la plus grande publicité possible, et les préfectures veilleront à ce que la promulgation en soit effectuée dans les délais prescrits ci-dessus par la loi en question.

Je vous transmets la présente accompagnée d'un nombre suffisant d'exemplaires de cette circulaire pour votre information et pour que vous lui donniez la plus grande publicité possible dans votre juridiction, afin que l'objet que s'est proposé sa majesté l'Empereur soit pleinement accompli

Le préfet politique supérieur, D. BUREAU

Dans un combat qui a eu lieu dans le district de Quetzalero entre une troupe mexicaine commandée par le lieutenant-colonel Lorente et une bande de dissidents sous Escamilla, les deux commandants se sont donné la mort à coups de pistolet au commencement de l'action. Les dissidents, bien que plus nombreux, se sont retirés en désordre. Martinez, qui avait rallié les bandes épaises dans ce district, était entré en pourparlers avec le général impérialiste Sanchez pour faire sa soumission. Si cette soumission s'effectue, cette partie du pays se trouvera complètement pacifiée.

Marchés du Mexique.

Les négociations de cuivre de la Havane pendant la dernière semaine se sont limitées à 3,713 cobres dont 2,000 pour New-York, 1,000 pour la Nouvelle-Orléans, 713 pour Philadelphie et le reste pour Hamburg, New-Brunswick, Portland, Halifax, Québec, Liverpool, Amsterdam et Vera-Cruz, dont 1,000 cobres à 12 centimes et 2,713 cobres à 12 centimes.

Le marché pendant la semaine a été très inactif aux prix de, savoir : No 11 1/2 à 9 1/2 réaux ; No 10 1/2 à 11 à 3 réaux.

Les recettes de la semaine ont été 5,000 livres ; le vieux cuivre est épuisé et le nouveau n'a pas encore commencé à venir. La recolte n'est pas même entreprise sur aucun point. On ne compte pas sont plus que la récolte dans le Nord et dans le Sud de l'île sera très abondante.

Les exportations de tabac pendant la semaine ont été de 45,784 1, dont 2,814 pour la Nlle-Orléans, 44,151 pour Hamburg et le reste pour N. York et Cadix. On a expédié 318,759 cigares, principalement pour Montréal et Vera Cruz. Les exportations pour le Mexique, en tabac et en autres produits de l'île, sont très considérable et le commerce entre les deux pays augmente rapidement.

L'effet du Pardon du Président.

La cour suprême des Etats-Unis est maintenant saisie d'une affaire où il s'agit de déterminer l'effet et la portée du pardon accordé par le président aux personnes dont les propriétés ont été confisquées pour cause de participation à la rebellion.

Cette affaire concerne M. Elroy M Wiley qui avait des propriétés au Nord et au Sud et qui se trouvait au Sud coopérant, à ce qu'il paraît, avec la rebellion quand la guerre a éclaté.

Les propriétés de M. E. Wiley avaient été confisquées à raison de sa conduite politique, mais le pardon lui ayant été accordé depuis que la guerre est finie, la question est de savoir si ce pardon ne lui donne pas droit à la récupération de ses biens. Le jugement de confiscation avait été rendu sur la dénonciation d'un nommé Charles Goulard, déposée au greffe de la cour de District des Etats-Unis, pour le District de Sud : et les biens saisis en vertu du jugement rendu par cette cour consistaient en 1,856 actions du capital social de la compagnie du grand chemin de fer occidental, en plus de $50,000 provenant de coupons de bons non payés de la même corporation et en vastes terres dans l'Etat de l'Alabama. Si la cour suprême décide en faveur de la restitution, alors non seulement le pardon du président protégerait les amnistiés du Sud contre les actes du Congrès de 1861 et 1862, mais encore il couvrirait tout le passé et aurait un effet rétroactif, en annulant toutes les mises et ventes de biens confisqués.

Nouvelles de Washington.

Nous trouvons ce qui suit dans une correspondance adressée de Washington au Missouri *Republicans* sous la date du 10 décembre :

Voici la situation actuelle du Congrès : les radicaux semblent disposer de tout et tout décider à leur gré et, comme une conséquence naturelle, on présume qu'on compte présenter toute sorte de mesures pour le bénéfice exclusif des nègres. La blanc évidemment ne veut pas d'abord s'occuper l'attention du Congrès. Depuis deux jours on a introduit une foule de résolutions dont les neuf dixièmes tendent au suffrage des nègres, et à l'élévation des nègres. On trouve dans leur intérêt deux amendements à la constitution; on veut faire la représentation congressionnelle non sur la population comme à présent mais sur le nombre des votants uniquement. Ce n'est là qu'un programme partiel de ce qui doit être fait au Congrès en faveur de ces sous citoyens.

Ce beau projet de représentation est si popolaire que plusieurs politiciens en réclament la paternité. Me demander vous où sont les conservateurs pendant que se passent toutes ces admirables choses ? L'écho répond : où ?

Malgré l'appui offert au Président par le parti soi disant jusqu'ici prétendant, dans les dernières élections, être composé exclusivement des amis du Président, n'était qu'un leurre, un stratagème dans le but d'avoir les voiles des honnêtes gens et par ce moyen, conserver la jouissance des dépouilles. Les unionistes n'avaient pas l'intention d'appuyer honnêtement la politique du Président, et maintenant que son message si constitutionnel et si conservateur est soumis à l'appréciation du pays, ces mêmes hommes le dénoncent et tachent d'en faire échouer les judicieuses et honnêtes recommandations.

ORDRE MILITAIRE.

Nous avons reçu communication de l'ordre suivant :

Quartier-Général, département de la Louisiane,
Nlle-Orléans, le 20 décembre 1865.

I. Il est interdit aux cours de l'Etat de la Louisiane d'exercer leur juridiction sur les affaires ou des officiers, des soldats enrolés, des éclaireurs ou des suivants de camp de l'armée des Etats-Unis sont accusés d'offenses pour des actes accomplis en leur capacité militaire, ou conformément à des ordres d'autorités militaires compétentes ; elles n'affirment pas non plus leur juridiction dans les affaires où des citoyens loyaux sont accusés d'offenses consistant en actes de défense ou d'agression contre les forces des Etats qui étaient appelés Confédérés.

Les affaires de ce caractère appartiennent exclusivement aux autorités fédérales et seront, sur une plainte ou une observation convenable, l'objet d'une enquête et d'une décision.

II. Il sera entré un *nolle prosqui* dans tous les cas compris dans le paragraphe précédent par le fonctionnaire poursuivant, compétent, et par la cour dans laquelle l'accusation est pendante; et aucun mandat ou autre procédure ne sera lancé sur l'accusation, ou si on le lance, il sera retourné non exécuté.

Par ordre du major-général E R S Canby,
WILLIAM HOFFMAN,
Officiel : Assistant adjudant-général.
NATHANIEL BURBANK,
A. A. A. G.

VENTE DE PROPRIÉTÉS URBAINES

Il s'est vendu hier à la Bourse des Négociants, rue Royale, par le ministère de MM McCerren & Landry, encanteurs, les propriétés suivantes, aux prix indiqués :

Un lot de terre mesurant 31 pieds et quelques lignes, sur la rue du Canal, et 95 pieds et quelques lignes de profondeur, occupé par le magasin de T. Frois, maison qui a une façade en fer..... $90,000

Un lot mesurant 43 pieds sur la rue du Canal, et 58 sur la rue du Camp, et 24 pieds seulement dans le fond..... 70,000

Un lot mesurant 19 pieds sur la rue du Camp 22,700

Un quatrième lot joignant le lot précédent et ayant à peu près la même dimension 20,400

Le premier lot est loué $6,000 par an, le second $6,300, le troisième $1,560 et le quatrième $1,380.

LEGISLATURE.

SENAT—Séance du 20 décembre.

Le Sénat se réunit à midi, sous la présidence du Lieutenant-gouverneur.

Le procès verbal est lu et approuvé.

Un congé est accordé à l'honorable W. B. Egan, G. M. Bernett et J. M. Taylor.

M. Brou d, sénateur d'Iberville prête serment et est admis.

Après une délibération secrète, un bill de secours pour la compagnie du chemin de fer de Baton Rouge, Grande Tête et Opelousas, est rédigé au comité de finances.

Un vote pour incorporer le bourg de Thibodeaux est adopté et envoyé à la Chambre.

Le honoraire bill, amendé par le Sénat et exemptant de la saisie et vente 160 arpents de terre, bâtisses de habitation, instruments aratoires, &c., jusqu'à concurrence de la valeur de $2000 et dans le cas de vente réservant ce montant en argent pour le débiteur est discuté du nouveau. M. Finney s'oppose au bill et M. Mohan ne peut voir pourquoi il tant légiférer en faveur dans l'intérêt du débiteur. Le Sénat donne son approbation aux amendements.

Le rapport du comité sur les dépenses contingentes de l'Assemblée Générale accuse un chiffre de $6979 pour travaux *occasionnels*, gênes, &c :

La résolution de la Chambre pour s'ajourner vendredi, 22 du courant est adoptée.

M. Mohan demande la suspension de règlement pour rapporter à l'ordre du jour et considérer le bill qui octroie des dommages municipales, mais le Sénat n'y refuse.

M. Gordon, du comité réuni chargé d'examiner un vote pour le nomen d'Etat, rapporte que le comité n'en trouve et qu'il demande la permission de siéger pendant l'ajournement de l'assemblée générale et de faire connaître pour ouvrir des propositions.

Le sénateur Finney offre en démission à partir de la fin de cette session. Accepté.

La motion de Mohan pour discuter le bill de compensation de la Chambre en faveur de certaines institutions de charité à la Nlle-Orléans, Bâton-Rouge, Jefferson City et Donaldson, jusqu'à concurrence de $41,7 b est renvoyée vu le bill pressé.

Le bill de la Chambre relatif à un compte chargé de faire un rapport sur les nouveaux chemins, est d'abord sur le bureau.

Le bill de la Chambre pour établir l'assemblée générale est adopté vu le bill pressé.

Les obstructions jetées pour faire un bilan d'urgence, en faveur des détails financiers pour l'ensemble des familles de certaines marchandises sont renvoyées sur leurs chaises.

On vote volontairement un prolongement de délai en faveur du bureau de l'Etat de chemin de fer.

Le marché pendant la semaine a été très inactif aux prix de, savoir : No 11 1/2 à 9 1/2 réaux ; No 10 1/2 à 11 à 3 réaux.

Les recettes de la semaine ont été 5,000 livres ; le vieux cuivre est épuisé et le nouveau n'a pas encore commencé à venir. La recolte n'est pas même entreprise sur aucun point. On ne compte pas sont plus que la récolte dans le Nord et dans le Sud de l'île sera très abondante.

Les exportations de tabac pendant la semaine ont été de 45,784 1, dont 2,814 pour la Nlle-Orléans, 44,151 pour Hamburg et le reste pour N. York et Cadix. On a expédié 318,759 cigares, principalement pour Montréal et Vera Cruz. Les exportations pour le Mexique, en tabac et en autres produits de l'île, sont très considérable et le commerce entre les deux pays augmente rapidement.

L'effet du Pardon du Président.

La cour suprême des Etats-Unis est maintenant saisie d'une affaire où il s'agit de déterminer l'effet et la portée du pardon accordé par le président aux personnes dont les propriétés ont été confisquées pour cause de participation à la rebellion.

Cette affaire concerne M. Elroy M Wiley qui avait des propriétés au Nord et au Sud et qui se trouvait au Sud coopérant, à ce qu'il paraît, avec la rebellion quand la guerre a éclaté.

Les propriétés de M. E. Wiley avaient été confisquées à raison de sa conduite politique, mais le pardon lui ayant été accordé depuis que la guerre est finie, la question est de savoir si ce pardon ne lui donne pas droit à la récupération de ses biens. Le jugement de confiscation avait été rendu sur la dénonciation d'un nommé Charles Goulard, déposée au greffe de la cour de District des Etats-Unis, pour le District de Sud : et les biens saisis en vertu du jugement rendu par cette cour consistaient en 1,856 actions du capital social de la compagnie du grand chemin de fer occidental, en plus de $50,000 provenant de coupons de bons non payés de la même corporation et en vastes terres dans l'Etat de l'Alabama Si la cour suprême décide en faveur de la restitution, alors non seulement le pardon du président protégerait les amnistiés du Sud contre les actes du Congrès de 1861 et 1862, mais encore il couvrirait tout le passé et aurait un effet rétroactif, en annulant toutes les mises et ventes de biens confisqués.

Nouvelles de Washington.

Nous trouvons ce qui suit dans une correspondance adressée de Washington au Missouri *Republicans* sous la date du 10 décembre :

Voici la situation actuelle du Congrès : les radicaux semblent disposer de tout et tout décider à leur gré et, comme une conséquence naturelle, on présume qu'on compte présenter toute sorte de mesures pour le bénéfice exclusif des nègres. La blanc évidemment ne veut pas d'abord s'occuper l'attention du Congrès. Depuis deux jours on a introduit une foule de résolutions dont les neuf dixièmes tendent au suffrage des nègres, et à l'élévation des nègres. On trouve dans leur intérêt deux amendements à la constitution; on veut faire la représentation congressionnelle non sur la population comme à présent mais sur le nombre des votants uniquement. Ce n'est là qu'un programme partiel de ce qui doit être fait au Congrès en faveur de ces sous citoyens.

Ce beau projet de représentation est si popolaire que plusieurs politiciens en réclament la paternité. Me demander vous où sont les conservateurs pendant que se passent toutes ces admirables choses ? L'écho répond : où ?

Malgré l'appui offert au Président par le parti soi disant jusqu'ici prétendant, dans les dernières élections, être composé exclusivement des amis du Président, n'était qu'un leurre, un stratagème dans le but d'avoir les voiles des honnêtes gens et par ce moyen, conserver la jouissance des dépouilles. Les unionistes n'avaient pas l'intention d'appuyer honnêtement la politique du Président, et maintenant que son message si constitutionnel et si conservateur est soumis à l'appréciation du pays, ces mêmes hommes le dénoncent et tachent d'en faire échouer les judicieuses et honnêtes recommandations.

ORDRE MILITAIRE.

Nous avons reçu communication de l'ordre suivant :

Quartier-Général, département de la Louisiane,
Nlle-Orléans, le 20 décembre 1865.

I. Il est interdit aux cours de l'Etat de la Louisiane d'exercer leur juridiction sur les affaires ou des officiers, des soldats enrolés, des éclaireurs ou des suivants de camp de l'armée des Etats-Unis sont accusés d'offenses pour des actes accomplis en leur capacité militaire, ou conformément à des ordres d'autorités militaires compétentes ; elles n'affirment pas non plus leur juridiction dans les affaires où des citoyens loyaux sont accusés d'offenses consistant en actes de défense ou d'agression contre les forces des Etats qui étaient appelés Confédérés.

Les affaires de ce caractère appartiennent exclusivement aux autorités fédérales et seront, sur une plainte ou une observation convenable, l'objet d'une enquête et d'une décision.

II. Il sera entré un *nolle prosqui* dans tous les cas compris dans le paragraphe précédent par le fonctionnaire poursuivant, compétent, et par la cour dans laquelle l'accusation est pendante; et aucun mandat ou autre procédure ne sera lancé sur l'accusation, ou si on le lance, il sera retourné non exécuté.

Par ordre du major-général E R S Canby,
WILLIAM HOFFMAN,
Officiel : Assistant adjudant-général.
NATHANIEL BURBANK,
A. A. A. G.

VENTE DE PROPRIÉTÉS URBAINES

Il s'est vendu hier à la Bourse des Négociants, rue Royale, par le ministère de MM McCerren & Landry, encanteurs, les propriétés suivantes, aux prix indiqués :

Un lot de terre mesurant 31 pieds et quelques lignes, sur la rue du Canal, et 95 pieds et quelques lignes de profondeur, occupé par le magasin de T. Frois, maison qui a une façade en fer..... $90,000

Un lot mesurant 43 pieds sur la rue du Canal, et 58 sur la rue du Camp, et 24 pieds seulement dans le fond..... 70,000

Un lot mesurant 19 pieds sur la rue du Camp 22,700

Un quatrième lot joignant le lot précédent et ayant à peu près la même dimension 20,400

Le premier lot est loué $6,000 par an, le second $6,300, le troisième $1,560 et le quatrième $1,380.

LEGISLATURE.

SENAT—Séance du 20 décembre.

Le Sénat se réunit à midi, sous la présidence du Lieutenant-gouverneur.

Le procès verbal est lu et approuvé.

Un congé est accordé à l'honorable W. B. Egan, G. M. Bernett et J. M. Taylor.

M. Brou d, sénateur d'Iberville prête serment et est admis.

Après une délibération secrète, un bill de secours pour la compagnie du chemin de fer de Baton Rouge, Grande Tête et Opelousas, est rédigé au comité de finances.

Un vote pour incorporer le bourg de Thibodeaux est adopté et envoyé à la Chambre.

Le honoraire bill, amendé par le Sénat et exemptant de la saisie et vente 160 arpents de terre, bâtisses de habitation, instruments aratoires, &c., jusqu'à concurrence de la valeur de $2000 et dans le cas de vente réservant ce montant en argent pour le débiteur est discuté du nouveau. M. Finney s'oppose au bill et M. Mohan ne peut voir pourquoi il tant légiférer en faveur dans l'intérêt du débiteur. Le Sénat donne son approbation aux amendements.

Le rapport du comité sur les dépenses contingentes de l'Assemblée Générale accuse un chiffre de $6979 pour travaux *occasionnels*, gênes, &c :

La résolution de la Chambre pour s'ajourner vendredi, 22 du courant est adoptée.

M. Mohan demande la suspension de règlement pour rapporter à l'ordre du jour et considérer le bill qui octroie des dommages municipales, mais le Sénat n'y refuse.

M. Gordon, du comité réuni chargé d'examiner un vote pour le nomen d'Etat, rapporte que le comité n'en trouve et qu'il demande la permission de siéger pendant l'ajournement de l'assemblée générale et de faire connaître pour ouvrir des propositions.

Le sénateur Finney offre en démission à partir de la fin de cette session. Accepté.

La motion de Mohan pour discuter le bill de compensation de la Chambre en faveur de certaines institutions de charité à la Nlle-Orléans, Bâton-Rouge, Jefferson City et Donaldson, jusqu'à concurrence de $41,7 b est renvoyée vu le bill pressé.

Le bill de la Chambre relatif à un compte chargé de faire un rapport sur les nouveaux chemins, est d'abord sur le bureau.

Le bill de la Chambre pour établir l'assemblée générale est adopté vu le bill pressé.

Les obstructions jetées pour faire un bilan d'urgence, en faveur des détails financiers pour l'ensemble des familles de certaines marchandises sont renvoyées sur leurs chaises.

On vote volontairement un prolongement de délai en faveur du bureau de l'Etat de chemin de fer.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Mercredi soir, 20 décembre.

COTON—Le mouvement n'est opéré aujourd'hui sur une échelle très limitée ; et quelque erreur qu'avait été faite dans les cotes à Liverpool publiées hier matin—et qui mentions de être de 21 1/2 d au lieu de 21 d—elle ont été rectifiée par des télégrammes subséquents, et rien de plus réponse n'a pas été reçu de New York, plusieurs factures ont montré le désir de traiter, qui ont les prix de quelques connaissons. Les acheteurs se sont cependant tenus à l'écart en ne ne sont avancés que pour acheter des petits lots pour remplir des ordres, de sorte que durant toute la journée le marché a été assez intéressant. Parmis les ventes on sont bornées à 1000 balles, prises par dix courtiers à des prix plus fermes. Il n'est rendu du lev middling, bas coursant, 8 18 cts. Ici dessus, dans les deux cas, une hausse des prix d'une de 1 et la livre.

ETAT DU COTON.

Stock en main et à bord de navires à la Nlle-Orléans hier	331234
Reçu aujourd'hui.....	1969
précédemment.....	352000
	353969
	414473
Exporté aujourd'hui.....	1969
précédemment.....	262000
	263969
Stock en main et à bord de navires à la Nlle-Orléans expédié.....	151204

SUCRE ET MELASSE—Depuis hier, les arrivages ont atteint 600 barils et 30 demi barils de sucre et 200 boucauts de sucre. Les ventes d'aujourd'hui ont atteint environ 100 boucauts de sucre, qui ont changé de mains sur petit suivant : 70 à commence 13 3/4 cts, bon commun à bons 13 3/4 cts, bon bon 14 1/2 et prime 15 à 16 cts. 500 barils 20 demi barils de melasse et 1065 vendus sur prix suivans, 65 à 70 cts pour l'inférieure, 75 à 80 cts pour la bonne, 82 à 85 cts pour la prime. 90 à 95 cts pour le choix et celle du premier choix 01 le gallon.

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS—Il ne s'est opéré aucun changement sur le marché depuis hier ; il est en général calme. Le temps est instable et peu favorable aux transactions, et les saisons ne finissent à l'ouest en attendant de plus forts arrivages de produits alors que de nouveaux développements.

FRETS—Mieux mais et destinant. Vers l'est à 67 50, beurre 4 50 @ 37 1/2, beurre sec 67 75, suppériur 1 00 @ 1 05, beurre superfine 62 50, superfine 50 @ 55, beurre extra à 60 @ 65 50, extra de choix 112 1/2 à baril.

BEURRE ET FROMAGE—Le beurre de choix est rare et on trouve demande tandis que le commun est abondant et calme. L'article de choix commande 45 à 50 cts le commun se vend 25 à 30 cts la livre. Le fromage est assez abondant et est en bonne demande à 21 à 22 cts la livre. Le Dairy commande 18 cts la livre.

WHISKY—Peu de demande de lots vendus. Vendus en détail à 2 30 à 2 40 le gallon.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 21 décembre.

Arrivé hier, 201 bœufs de Texas, 10 veaux d'un an, 300 moutons de Texas, 3 veaux d'un an, 63 cochons, 410 moutons ; 3 veaux et 3 vaches à lait. A vendre, 16 bœufs de l'Ouest, 918 bœufs du Texas, 348 veaux d'un an, 1386 cochons, 408 veaux et 156 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, de choix, par livre net..... — — à — 12
do do 1re qualité, par livre net..... — — à — 10
do do 2me qualité, par livre net..... — — à — 08
do do 3me qualité, par livre net..... — — à — 06
Bœufs du Texas de choix, par livre net..... — — à — 10
do do 1re qualité, par tête..... — — à — —
do do 2me qualité, par tête..... 25 00 à 30 00
do do 3me qualité, par tête..... 15 00 à 20 00
Cochons du Texas, par liv. gr..... — 10 à — 14
do crasses..... — 08 à — 10
do stock, par livre..... — 5 à — 10
Moutons, en lots, par tête..... — 2 50 à 3 00
do d'ici, par tête..... 2 50 à 3 50
Veaux à lait, de choix, par tête..... 100 00 à 120 00
do ordinaires, par tête..... 8 00 à 15 00
do de lait, par tête..... 8 00 à 15 00
do d'un an, par tête..... 10 00 à 14 00

ATTENTION.

Jolie petite maison de résidence à louer par le Sénat-Rue Bienville, entre Conti et Dauphine, sera vendue aux enchères publiques sur place que sera loué d'ici à mois à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, par Forstall, par ordonnance du shérif, d'une jolie petite maison de résidence située rue De Marais, entre Bienville et Prieur, Deuxième District. Le plan est exposé à la vue. Voir aux annonces.

M. D. E. Murphy, encanteur, vend des cuisines de raisins Layer et M. R., ce matin, à 10 heures et demie au magasin No 67 de la rue des Magasins.

M. D. E. Murphy, encanteur, vend 50 douzaines de tabac à chiquer de la Virginie, ce matin, à 11 heures, à l'entrepôt Nos 165 et 167 de la rue Gravier.

M. D. E. Murphy, encanteur, vend 300 cols vignes blancs, ce matin, à 11 heures et demie, dans un salle d'encan. Voir l'annonce.

B. L. MANN. B. F. BALL.
B. L. MANN & CO.,
Négociants en Commissionnaires et Marchands de toutes espèces de Pourpres, Pelleterie, Suif, Laine, Cuivre, Huile de Poisson, Saindoux, Graines, &c.
Rue des Magasins, Nos 65 et 67,
Nouvelle-Orléans.

Pièces d'artillerie
Pièces d'artillerie,
En vente, chez
15 déc—1m Chez R. SLAMBER et Cie, Quai Bienville et Bretagne.

Dépôt de Cigares
A la Louisianaise.
H. BERAR BERRY ainé, informe à ses amis et son public en général qu'il vient d'ouvrir un dépôt de cigares, cigarettes, tabac à fumer, &c, rue Royale, 176 coin Conti, où il se trouve toujours en vente.
1 déc—3

Nouveau Magasin de Modes,
A LA VILLE DE PARIS—
RUE DE CHARTRES, No 84, vis-à-vis Portefuilla.
MME ROBERT, précédemment rue du Canal No 170 rue des Canals, vis-à-vis de l'Hôtel de Chartres, rue Bienville et Bourgogne. Les dames sont que les nouveautés de la saison et qu'elle vient de recevoir leur assortiment de modes, travaillant dans un nouveau magasin et consultant Paris et choisit les modèles les plus élégants du dernier goût, telles que : robes, manteaux, manchons, corsages, chapeaux, chapeaux de paille, etc. 1er oct—3m

MALADIES,
Dépositif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGE.
TOUTES les maladies secrètes, syphilitiques et rébelles, telles que : blennorrhagie, chaude pisse, leucorrhée et toutes syphilis, dartres, boutons, bubons, ulcères, &c. Ces remèdes sont plus efficaces que tous les autres. Approuvés par les Facultés. Le Dépôt chez le Dr P. VERGE, pharmacien, 1 rue Dauphine, près Conti, et chez tous les pharmaciens.
GAUDOT jr., pharmacien,
Coin Bourbon et Bourbon.

Pièces d'artillerie
Pièces d'artillerie,
En vente, chez
15 déc—1m Chez R. SLAMBER et Cie, Quai Bienville et Bretagne.

Dépôt de Cigares
A la Louisianaise.
H. BERAR BERRY ainé, informe à ses amis et son public en général qu'il vient d'ouvrir un dépôt de cigares, cigarettes, tabac à fumer, &c, rue Royale, 176 coin Conti, où il se trouve toujours en vente.
1 déc—3

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 20 décembre.

Le mouvement a été modéré aujourd'hui sur le marché général et fabiné dans le sentiment.

L'or a ouvert à 147 1/2 à 147 1/4, puis l'Evening Star ayant apporté $245,206,76, il a de moins fermé et a clos à 147 à 147 1/2.—1800 plaques mexicaines ont été vendues à 147.—Les ventes de demi-plaques américaines ne comportent que quelques petits lots aux prix précédents ; les acheteurs demandent 140 et 142 et les vendeurs à 144 1/2 à 146.

Nous n'avons à mentionner aucune amélioration dans le change étranger.—Le sterling peut être coté à 157 à 157 1/2 les traites-sociétés-banques et 158 1/2 à 159 et 156 1/4 les No. 1 à clear les 6 mois ; le change sur France, 5 3/8 à 5 3/4 à 5 3/8 1/2 le commercial. Les banques exigent 150 1/2 à 160 du sterling et 5.35 les francs.

Le change américain a fléchi.—Quelques banques ont tiré sur New York à 7/8 de prime à pair et d'autres à 1/8 à 1/4 d'escompte.

Vingt-cinq actions de la banque du Canal se sont vendues à $57 50 ; 16 de la banque d'Amérique à $195 ; 45 (30 et 20) de la banque des Citoyens à $157 50 ; 95 de la compagnie du Gaz à $175, 100 à 200 de la compagnie des chemins de fer de la ville à un taux qui n'a pas été annoncé.

Décédés, mercredi, 20 du courant, à 10 heures du matin, à l'âge de 6 ans et 9 mois, ANNA MARIE